

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la réclamation des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

14 Février 1873.

Assemblée Nationale.

Séance du 12 février.

L'ordre du jour appelle l'élection du président ; en voici le résultat :

Nombre des votants,	527
Bulletins blancs ou nuls,	98
Suffrages exprimés,	429
Majorité absolue,	215

M. Grévy, 421
Voix perdues, 8

M. Grévy est proclamé président de l'Assemblée.

Il est procédé à l'élection des vice-présidents ; en voici le résultat :

Nombre des votants,	525
Majorité absolue,	263

MM. Martel,	364
Benoist-d'Azy,	329
St-Marc Girardin,	307
Vitet,	306
le comte Rampon,	93
Buffet,	75

MM. Martel, Benoist-d'Azy, Saint-Marc Girardin et Vitet sont proclamés vice-présidents de l'Assemblée.

Il est procédé à l'élection des secrétaires ; en voici le résultat :

Nombre des votants,	498
Majorité absolue,	250

MM. Rive,	384
Cazenove de Pradines,	330
Desjardins,	324
Blin de Bourdon,	315
Voisin,	297
Grivart,	281
Delorme,	186
Lamy,	57

En conséquence, MM. Rive, Cazenove de Pradines, Desjardins, Blin de Bourdon, Voisin et Grivart sont proclamés secrétaires.

Ordre du jour du jeudi 13 février :

A une heure ; réunion dans les bureaux pour la nomination des commissions mensuelles.

A deux heures, séance publique : Projet de loi sur la prorogation du délai pour la reconstitution des actes de l'état-civil de la ville de Paris.

Première délibération sur le projet de loi relatif au régime des sucres.

Première délibération sur le projet de loi portant réunion du service des forêts au ministère de l'agriculture et du commerce.

Bulletin politique.

On lit dans le *Siccle* :

Le bureau et le comité de direction de la gauche républicaine, composés de MM. Fourcand, Leroyer, Ch. Rolland, Carnot père, Guichard, Faye, Riondel, Sadi Carnot, Jozon, se sont rendus hier soir chez M. Thiers.

M. Fourcand et ses collègues ont exposé à M. le Président de la République que la gauche républicaine, confiante dans son patriotisme, dans sa loyauté, dans son grand sens politique, était prête à soutenir le gouvernement, comme elle n'a cessé de le faire depuis deux ans.

Ils ont ajouté que si le cabinet, dans un esprit de conciliation louable en lui-même, se laissait aller à des concessions exagérées sur des points fondamentaux, la gauche républicaine aurait pour devoir d'examiner si elle ne devrait pas reprendre pour son compte la discussion de ces points importants, et particulièrement le § 3 de l'article 4, proposé par M. Dufaure, et qui fait en ce moment l'objet des préoccupations les plus légitimes du pays.

M. le Président a remercié ses interlocu-

teurs du concours dont ils venaient lui renouveler l'assurance. Pour arriver à l'entente qu'il avait toujours poursuivie et qu'il n'a pas cessé de désirer, il a fait, a-t-il dit, de grandes concessions ; celles qui ne touchaient qu'à sa personne sont celles qui lui ont le moins coûté.

Le conseil des ministres, duquel était émané l'article 4, est actuellement saisi des difficultés soulevées par la commission des Trente. Si, contre son ardent désir, un accord n'intervenait pas, le Président soumettrait ces difficultés à l'arbitrage de l'Assemblée nationale.

On écrit de Versailles à l'agence Havas :

M. Casimir Périer a été reçu hier par le Président de la République. M. Thiers lui a renouvelé les déclarations qu'il a faites aux députés de la gauche et à ceux du centre gauche, c'est-à-dire qu'il ne faut pas encore désespérer d'une entente avec la commission, que le rapport de M. de Broglie peut ouvrir la voie à la conciliation, mais que le gouvernement maintiendra le projet Dufaure.

On lit dans la *République française* :

« S'il faut dire toute notre pensée, nous ne sommes pas de ceux qui considèrent comme impossibles de nouvelles tentatives pour amener une réconciliation ; et tout porte à croire, au contraire, que nous allons traverser une période nouvelle de pourparlers où, de part et d'autre, du côté de la commission comme du côté du pouvoir exécutif, on s'efforcera d'atténuer les conséquences de la rupture de samedi, en préparant le terrain d'un nouvel accord.

» Tel paraît devoir être le jeu des monarchistes, et nous savons par expérience que M. Thiers ne se déplaît point à ces jeux-là. Jusqu'au bout, M. Thiers dira qu'il a toujours voulu s'entendre avec la commission, et jusqu'à ce qu'enfin le moment soit venu de s'expliquer devant l'Assemblée et devant le pays, M. Thiers se prêtera à toutes les combinaisons de nature à satisfaire la

droite, sans altérer, sans sacrifier sa propre politique.

» Il suffit d'observer avec quelque attention les procédés de M. Thiers pour être convaincu que ce n'est pas lui qui refusera jamais d'essayer de traiter avec les commissaires de l'Assemblée. Qui donc à la fin fera tout échouer ? Eh ! mon Dieu, ce seront les commissaires eux-mêmes ! Et pourquoi ? La raison en est simple, et la voici : c'est qu'il arrivera toujours un moment où la droite et ses commissaires devront consentir à un acte emportant reconnaissance formelle et décisive de la République. »

Nous croyions que M. Thiers avait dit qu'il ne tenait pas du tout à faire proclamer la République, ce qui lui semblait une perte de temps, mais seulement à l'organiser.

La commission de la loi électorale a décidé que, si la commission des Trente était chargée de reviser la loi qu'elle élabore, elle donnerait sa démission en masse.

On assure que M. de Broglie aura terminé son rapport samedi et que la discussion viendra mercredi ou jeudi. On parle toujours de conciliation ; mais on y croit de moins en moins. Les groupes de la droite paraissent plus unis que jamais.

L'extrême-gauche de l'Assemblée compte beaucoup sur l'effet que va produire la proclamation de la République à Madrid ; mais cet effet sera probablement tout autre que celui qu'elle en attend.

Le *Journal des Débats*, qui ne s'entête pas à soutenir ce qui tombe, voit déjà dans Amédée « un roi honoraire prenant sa retraite comme un notaire ou un agent de change. » Il espère que le nouveau gouvernement qui sortira de la crise actuelle, République, régence ou dictature, « écrasera » les carlistes ; il attend contre eux plus d'énergie que n'en avait montré Amédée, « scrupuleux observateur des garanties constitutionnelles. »

26

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

EUGÉNIE GRANDET

PAR

BALZAC.

(Suite.)

Là commença la scène où le père Grandet, plus qu'en aucun autre moment de sa vie, employa l'adresse qu'il avait acquise dans le commerce des hommes, et qui lui valait souvent de la part de ceux dont il mordait un peu trop rudement la peau le surnom de *vieux chien*.

Si le maire de Saumur eût porté son ambition plus haut, si d'heureuses circonstances, en le faisant arriver vers des sphères supérieures de la société, l'eussent envoyé dans les congrès où se traitent les affaires des nations, et qu'il s'y fût servi du génie dont l'avait doté son intérêt personnel, nul

doute qu'il n'y eût été glorieusement utile à la France.

Néanmoins, peut-être aussi serait-il également probable que, sorti de Saumur, le bonhomme n'aurait fait qu'une pauvre figure : peut-être en est-il des esprits comme des animaux, qui n'engendrent plus, transplantés hors des climats où ils naissent.

— Mon on, on, on, sieur le pré, pré, pré, président, vouououous di, di, di, disiiiiieez que la faaaaaiiiiillite...

Le bredouillement affecté depuis si longtemps par le bonhomme, et qui passait pour naturel, aussi bien que la surdité dont il se plaignait par les temps de pluie, devint, en cette conjoncture, si fatigant pour les deux Cruchot, qu'en écoutant le vigneron, ils grimacaient à leur insu, et faisaient des efforts comme s'ils voulaient achever les mots dans lesquels il s'empêtrait à plaisir.

Ici, peut-être, devient-il nécessaire de donner l'histoire du bégaiement et de la surdité de Grandet.

Personne, dans l'Anjou, n'entendait mieux

et ne pouvait prononcer plus nettement le français-angevin que le rusé vigneron.

Jadis, malgré toute sa finesse, il avait été dupé par un Israélite qui, dans la discussion, appliquait sa main à son oreille en guise de cornet, sous prétexte de mieux entendre, et baragouinait si bien en cherchant ses mots, que Grandet, victime de son humanité, se crut obligé de suggérer à ce malin Juif les mots et les idées que paraissait chercher le Juif, d'achever lui-même les raisonnements dudit Juif, de parler comme devait parler le damné Juif, d'être enfin le Juif, et non Grandet : combat bizarre d'où le tonnelier sortit, ayant conclu le seul marché dont il ait eu à se plaindre pendant le cours de sa vie commerciale.

Mais s'il y perdit pécuniairement parlant, il y gagna moralement une bonne leçon dont, plus tard, il recueillit les fruits.

Aussi le bonhomme finit-il par bénir le Juif qui lui avait appris l'art d'impatisier son adversaire commercial ; et, en l'occupant à exprimer sa pensée, de lui faire constamment perdre de vue la sienne.

Or, aucune affaire n'exigea, plus que celle dont il s'agissait, l'emploi de la surdité, du bredouillement, et les ambages les plus incompréhensibles dans lesquels Grandet eût jamais développé ses idées.

D'abord, il ne voulait pas endosser la responsabilité de ses idées ; puis il voulait rester maître de sa parole, et laisser en doute ses véritables intentions.

— Monsieur de Bon, Bon, Bonfons...

Pour la seconde fois depuis trois ans, Grandet nommait Cruchot neveu M. de Bonfons.

Le président put se croire choisi pour gendre par l'artificieux bonhomme.

— Vouououous di, di, di, disiez donc que les faiiiillites peu, peu, peu, peuvent, dans certains cas, être empé... pé, pé, chées par...

— Par les tribunaux de commerce eux-mêmes. Cela se voit tous les jours, dit M. C. de Bonfons enfourchant l'idée du père Grandet, ou croyant la deviner et voulant affectueusement la lui expliquer. Écoutez...

— J'écoute, répondit humblement le bon,

La nouvelle loi électorale édictée par l'empereur Guillaume pour l'Alsace-Lorraine, fixe à vingt-cinq ans l'âge requis pour jouir des droits d'électeur. A cette occasion, le journal la *Liberté* a félicité le gouvernement allemand, en ajoutant que son exemple méritait d'être suivi.

La *Gazette de Strasbourg*, en reproduisant l'article du journal parisien, l'accompagne des réflexions suivantes :

« En France, on se préoccupe de la nouvelle loi électorale, de l'âge et des conditions de domicile nécessaires pour jouir des droits civiques. La question est complexe et comporte plusieurs solutions. Si l'âge de la majorité électorale reste fixé à 21 ans, il y a grand intérêt à fixer à un, deux et même trois ans la durée du domicile. Mais six mois sont suffisants si la majorité électorale est reculée à vingt-cinq ans, puisqu'à cet âge la plupart des citoyens ont embrassé une carrière déterminée et fait élection d'un domicile fixe. »

La commission de la Légion-d'Honneur s'est réunie avant-hier. Les ministres de la guerre et de la marine assistaient à cette séance.

M. de Cisse y a demandé que les employés du ministère de la guerre qui ont douze ans de service et qui ont fait campagne puissent être décorés et toucher le traitement affecté à l'ordre en ce qui concerne les militaires. Le général Guillemaut accepte la proposition du ministre en ce qui touche les employés qui sont en activité de campagne, soit dans les télégraphes, soit dans d'autres parties du service, mais il la combat quant aux autres. Le budget de la Légion-d'Honneur prend des proportions exorbitantes.

M. de Cisse y abandonne sa proposition, en se réservant de la reprendre dans la loi spéciale sur l'état des employés du ministère de la guerre.

Il propose ensuite que les maréchaux et amiraux porteront de droit la médaille militaire. Le chef d'état-major général sera assimilé aux commandants de corps d'armée pour la médaille, ainsi que les commandants en chef du génie et de l'artillerie.

La commission accepte.

Sur l'article 60, qui dit que la médaille militaire pourra se porter simultanément avec la croix d'honneur, mais que le traitement ne se cumule pas, le ministre demande qu'on ne puisse plus porter la médaille militaire lorsqu'on aura la croix de la Légion-d'Honneur.

MM. Desjardins, général Robert et Anisson-Duperron présentent quelques objections, à la suite desquelles M. de Cisse y modifie sa proposition, en ce sens que l'interdiction ne sera applicable qu'aux militaires en uniforme.

Sur l'article 20, l'amiral Dampierre D'Horreys propose un amendement qui n'attribue au conseil de l'ordre qu'un droit de contrôle et non un droit de décision. — Le ministre de la marine pense que l'amendement laisse encore une trop grande faculté au chancelier et au grand consul de l'ordre.

— Le général Guillemaut soutient énergiquement le projet de la commission.

Chronique générale.

A l'occasion du renouvellement du bureau de l'Assemblée nationale, MM. les secrétaires ont pensé qu'il convenait de faire place à trois secrétaires nouveaux. En conséquence, les trois secrétaires les plus anciens, MM. le baron de Barante, Paul de Rémusat et le vicomte de Meaux cessent d'aspirer à ces honorables fonctions.

Samedi prochain, l'Assemblée examinera la pétition du général Carré de Bellemare qui proteste contre les décisions de la commission de révision des grades.

M. Gambetta soutiendra la réclamation du général Bellemare, et M. Changarnier défendra les arrêts de la commission des grades.

Il y a en ce moment à Rome onze évêques français, qui sont venus présenter leurs hommages au pape.

Nous croyons savoir que tous les évêques de France viendront successivement à Rome.

On annonce que Garibaldi est très-malade à Caprera, et que ses amis cherchent à dissimuler la gravité de sa situation.

Le chiffre officiel des condamnés transportés à la Nouvelle-Calédonie est, à l'heure qu'il est, de 3,200.

Une innovation qui a eu l'assentiment du ministre de la guerre et qui a été l'objet d'études spéciales, va bientôt avoir une consécration définitive par une adoption dans toute l'armée.

Il s'agit de remplacer, dans certains exercices militaires, la sonnerie par trop bruyante du clairon, par celle du sifflet.

M. Maurice Baduel, le propagateur de cette méthode, prétend, avec raison, rendre un grand service à l'exécution de l'école des tirailleurs et des éclaireurs.

Il a été prouvé, surtout dans la dernière guerre, que le clairon avait des inconvénients sérieux.

D'abord, il donne trop souvent l'éveil à l'ennemi. En plaine, aussi bien que dans un pays accidenté, les sons du clairon se répercutent jusqu'à trois kilomètres, tandis que le son du sifflet ne s'étend pas au-delà de cinq à six cents mètres.

Ensuite, celui qui joue du clairon peut être tué ou blessé ; il peut briser son instrument dans une chute accidentelle, si un projectile de l'ennemi ne vient pas le mettre lui-même hors de service, etc. Dans ces circonstances, combien de commandants ont vu périr sous leurs yeux des tirailleurs et

des éclaireurs, qu'ils auraient pu sauver, s'ils avaient eu encore auprès d'eux leur clairon.

Depuis plusieurs mois, divers corps spéciaux de notre armée se livrent, sous la direction de M. Baduel, à la théorie pratique dont il est l'heureux innovateur.

ESPAGNE.

L'abdication d'Amédée est maintenant un fait accompli, et la crise de Révolution que traverse l'Espagne vient d'aboutir momentanément à la proclamation de la République.

Nous croyons devoir reproduire la lettre suivante, qui trace le tableau de l'Espagne et de la situation respective des partis en présence dans la crise actuelle :

Frontière des Pyrénées, 11 février.

L'élu du fameux triumvirat Prim-Serrano-Topete est redevenu le duc d'Aoste.

Quoique fils de Victor-Emmanuel, il n'avait pas osé demander à un plébiscite la consécration d'une candidature offerte seulement par 191 députés ! Aussi a-t-il essuyé à Madrid toutes sortes de déboires et d'humiliations ; il regagnera son Italie, sans laisser en Espagne un seul partisan, un seul regret.

La révolution de Cadix, comme son aînée de France, a été impuissante à fonder une dynastie.

Un prince détrôné, Prim assassiné, Serrano effacé à tout jamais, Topete discrédité pour toujours, six émeutes républicaines, deux grandes prises d'armes carlistes, c'est-à-dire des ruisseaux de sang répandu, des millions gaspillés, voilà son funeste bilan !

Les présages sont presque interdits par ce temps de revirements et de défaillances politiques.

Deux exemples, pourtant :

Pouvait-on admettre, en septembre 1868, que Topete, ayant déclaré très-haut que son candidat était le duc de Montpensier, ayant brisé son épée en plumes Cortès, consentirait à aller au-devant du fils de Victor-Emmanuel à Cartagène et, un des premiers, l'acclamerait roi d'Espagne ?

Pouvait-on admettre que le maréchal Serrano, le premier ministre dont l'influence auprès d'Isabelle de Bourbon fut toute-puissante, que ce général gentilhomme, comblé dès le début de sa carrière de grades, de titres et d'honneurs par sa souveraine, tirerait un jour l'épée contre elle et la détrônerait ?

Eh bien ! on peut s'attendre de la part des Cortès actuelles, héritières, d'après la Constitution, des pouvoirs de l'ex-roi Don Amédée I^{er}, à un essai, plus ou moins sanglant, d'une république radicale.

Oui, sanguinaire, car l'Espagne est moins prête que la France à un 4 septembre ; elle a déjà vu avec horreur les communards à Cadix, à Malaga, etc., etc.

Les éléments conservateurs sont donc consternés dans ce malheureux pays.

Leurs regards ne sauraient logiquement, prudemment, se tourner du côté des Alphonistes.

Ce groupe, chaque jour amoindri, des révolutionnaires espagnols, ne saurait rétablir un trône qu'il n'a su ni conserver, ni défendre. L'Espagne catholique et monarchique l'a vu à l'œuvre pendant 35 ans.

Ce groupe a de tout temps heurté le sentiment religieux et national des Espagnols. Ses constitutions, ses *pronunciamientos* se comptent par douzaines.

Ce groupe est seul responsable de la faillite actuelle de l'Espagne.

Ce groupe est subdivisé non pas en fractions, mais en individualités rivales, haineuses, irréconciliables.

Commençons par la tête :

Dona Cristina de Borbon n'a jamais été d'accord avec sa fille Isabel, ni comme reine, ni comme femme. On se souvient que la fille laissa exiler la mère en 1855 et ne la rappela pas avant plusieurs années.

Dona Isabel a été si peu d'accord avec sa sœur, la duchesse de Montpensier, que l'opinion publique accuse celle-ci d'avoir contribué puissamment avec son mari à la révolution de Cadix.

Il est notoire que dona Isabel de Borbon est séparée de son mari don Francisco de Assises.

Un moment, les alphonistes avaient espéré réconcilier à la fois la famille et le ménage. Dona Isabel abdiqua en faveur de son fils don Alphonse et promit de se rapprocher de son mari. Sa mère, Dona Cristina, prit la haute direction de la politique alphoniste. Le duc de Montpensier fut nommé régent.

Eh bien ! des lettres récentes de celui-ci et de sa belle-sœur, prouvent que tout ce triste échafaudage s'est écroulé.

« Deux de nos conventions, écrit le duc, n'ont pas été exécutées.

» 1^o Dona Isabel de Borbon n'est pas encore réconciliée avec son mari.

» 2^o Ses conseillers dirigent, à mon insu, les alphonistes. »

Enfin le groupe alphoniste aurait pour roi un enfant de quinze ans !

Les regards des conservateurs se tournent donc logiquement, prudemment, vers leur roi légitime, Don Carlos VII, prince de vingt-six ans, à qui Dieu a donné toute l'énergie autoritaire que réclame la situation anarchique de l'Espagne.

Charles VII, que la noblesse, l'Espagne rurale et le clergé désignent comme le sauveur de la nation, que 10 à 12,000 Catalans, 7 à 8,000 Navarrais et Basques, 5 à 6,000 Asturiens et Aragonais acclament les armes à la main, depuis plusieurs mois, peut seul aujourd'hui conserver les colonies, conjurer un 93 ou un 71 espagnol, rétablir les finances du pays, et renouer avec les gouvernements étrangers des alliances qui replacent l'Espagne de Charles-Quint au rang des puissances de premier ordre.

LARZAT.

Les Cortès ont élu un gouvernement qui se compose de :

homme en prenant la malicieuse contenance d'un enfant qui rit intérieurement de son professeur tout en paraissant lui prêter la plus grande attention.

— Quand un homme considérable et considéré, comme l'était par exemple défunt M. votre frère à Paris...

— Mon frère, oui.

— Est menacé d'une déconfiture...

— Ça s'appelle dé, dé, dé confiture.

— Oui ; et que sa faillite devient imminente, le tribunal de commerce dont il est justiciable (suivez bien) a la faculté, par un jugement, de nommer à sa maison de commerce des liquidateurs. Liquidier n'est pas faire faillite ; comprenez-vous ? En faisant faillite, un homme est déshonoré ; mais en liquidant, il reste honnête homme.

— C'est bien di, di, di, différent, si ça ne couou, ou, ou, ou, pas, pas, pas plus cher, dit Grandet.

— Mais une liquidation peut encore se faire, même sans le secours du tribunal de commerce. Car, dit le président en humant

sa prise de tabac, comment se déclare une faillite ?

— Oui, je n'y ai jamais pen, pen, pen, pensé, répondit Grandet.

— Premièrement, reprit le magistrat, par le dépôt du bilan au greffe du tribunal, que fait le négociant lui-même, ou son fondé de pouvoir, dûment enregistré.

Deuxièmement, à la requête des créanciers. Or, si le négociant ne dépose pas de bilan, si aucun créancier ne requiert du tribunal un jugement qui déclare le susdit négociant en faillite, qu'arriverait-il ?

— Oui, voyons.

— Alors la famille du décédé, ses représentants, son héritier, ou le négociant s'il n'est pas mort, ou ses amis s'il est caché, liquident. Peut-être voulez-vous liquider les affaires de votre frère ? demanda le président.

— Ah ! Grandet ! s'écria le notaire, ce serait bien ! Il y a de l'honneur au fond de nos provinces. Si vous sauviez votre nom, car c'est votre nom, vous seriez un homme...

— Sublime, dit le président en interrompant son oncle.

— Certainement, répliqua le vieux vigneron, mon, mon fr, fr, fr, frère se no, no, no, nommait Grandet tout comme moi. Cé, cé, c'es, c'est sûr et certain. Je, je, je ne dis pas non. Et, et, et cetteli, li, li, liquidation pou, pou, pourrait dans toous lles cas être, soous tous lles ra, ra, rapports, très-avantageuse aux in, in, in, intérêts de mon neveu, que j'a, j'ai, j'aime. Mais faut voir. Je ne co, co, co, connais pas lles malins de Paris. Je... suis à Saumur, moi, voyez-vous ! Mes proovins ! mes foossés ! et en, enfin j'ai mes affaires ; je n'ai jamais fait de billets ; qu'est-ce qu'un billet ? J'en, j'en, j'en ai beau, beaucoup reçu, je n'en ai jamais si, si, signé. Ça, aaa se sse touche, ça s'es-scoompte. Voillà toout ce qu, qu, que je sais. J'ai en, en, en, entendu di, di, dire qu'onoon pou, ou, ouvait rachecheheler les bi, bi, bi...

— Oui, dit le président. L'on peut acquérir les billets sur la place, moyennant tant pour cent. Comprenez-vous ?

Grandet se fit un cornet de sa main, l'appliqua sur son oreille, et le président lui répéta sa phrase.

— Mais, répondit le vigneron, il y a dddonc à boire et à manger dans tout cela. Je, je, je ne sais rien, à mon âge, de toooutes ce, ce, ces chooses choses-là. Je dois rester ici pour veiller au grain. Le grain, s'aama, masse, et c'e, c'e, c'est aaavec le grain qu'on pai, paie. Aavant tout, faut ve, ve, veiller aux, aux ré, ré, récoltes. J'ai des aaaffaires ma, ma, majeures à Froidfond et des inté, té, téressantes. Je ne puis pas a, a, abandonner ma, ma, ma, maison poouur des em, em, embrrrrououillami gentes de, de, de tooous les di, diaables, où je ne coompre, prends rien. Voous dites que, que je devrais, pour li, li, li, liquider, pour arrêter la déclaration de faillite, être à Paris. On ne peut pas se troou, ouver à la fois en, en, en deux endroits, à moins d'être pe, pe, pe, petit oiseau... Et...

(La suite au prochain numéro.)

MM. Figueras, président du conseil ;
Pi y Margall, ministre de l'intérieur ;
Cordova, ministre de la guerre ;
Nicolas Salmeron, à la justice ;
Francisco Salmeron, pour les colonies ;
Bérenger, à la marine ;
Castelar, aux affaires étrangères ;
Becerra, aux travaux publics ;
Echegaray, aux finances.

Madrid, 12 février.

Les nouveaux ministres prennent place au banc ministériel.

M. Figueras, président du conseil, dit qu'il doit sa nomination à un principe politique, et que si M. Orense avait été présent, c'est lui qui aurait été élu. M. Figueras ajoute qu'il faut que les élections soient libres. Il lit des télégrammes constatant que l'ordre règne partout ; il espère que la République est établie pour toujours en Espagne et qu'elle exercera une juste influence dans l'Occident de l'Europe. Il croit que les autres nations de race latine ne tarderont pas à imiter l'Espagne. Le gouvernement assure l'intégrité nationale.

Dans la séance d'hier soir, le bureau de l'Assemblée nationale a été constitué. Don Christino Martos a été élu président par 222 voix. En prenant possession du fauteuil, M. Martos a prononcé un discours patriotique qui a été accueilli par des applaudissements unanimes.

Le Soir publie les nouvelles suivantes :

Le roi Amédée est parti hier matin pour Lisbonne, où il s'embarquera pour l'Italie. En choisissant cette route, il a désiré probablement éviter une rencontre avec les carlistes qui tiennent les provinces du Nord.

Sa femme, la reine Marie-Victoire, et ses enfants, dont un âgé seulement de quelques jours, sont partis avec le duc d'Aoste.

Une députation nommée par les Cortès et le comte de Rius, grand majordome de la cour qui disparaît et neveu de M. de Olozaga, forment la suite des princes. Quelques autres personnes les accompagnent.

Le ministre d'Espagne à Lisbonne est venu à leur rencontre jusqu'à la frontière du Portugal.

Le conseil municipal de Madrid s'est constitué en permanence.

M. de Olozaga a envoyé à Madrid la démission de ses fonctions d'ambassadeur d'Espagne à Paris. Il restera, cependant, à son poste jusqu'à ce que le nouveau gouvernement, qui doit se constituer à Madrid, pourvoie à son remplacement.

M. de Olozaga ne compte pas retourner en Espagne quand il sera remplacé. Il continuera probablement à habiter Paris.

On assure qu'après avoir eu connaissance des événements survenus à Madrid, les Carlistes ont fait un mouvement en avant et sont actuellement maîtres de presque toute la partie de l'Espagne qui s'étend des frontières de Castille aux frontières de France.

Il est vrai que ce renseignement vient de source carliste, et par conséquent nous le reproduisons sans en garantir l'exactitude.

Voici les réflexions que la situation de l'Espagne inspire au *Journal de Paris* :

« Nous avons combattu don Amédée, parce que son sceptre lui venait de M. de Bismarck et parce que nous savions combien la présence d'un roi étranger sur le trône d'Espagne était propre à ruiner ce royaume ami, épuisé déjà par ses querelles intestines. Mais nous rendons volontiers hommage au bon sens du jeune prince, qui se refuse à porter plus longtemps le ridicule de sa royauté.

« Un roi qui, en un pays éminemment catholique, ne trouve pas un membre du haut clergé pour verser l'onde du baptême sur la tête de son nouveau-né ; un roi qui, en un pays d'aristocratie, compte seulement à sa cour les marchands d'éventails que sa faveur a revêtus de sa grandesse ; un roi qui, chez un peuple respectueux, traverse la foule de sa capitale, sans que personne se découvre sur son passage, est un roi à qui il ne reste plus qu'un acte à accomplir : abdiquer le pouvoir.

« Amédée I^{er} l'a compris. Il a abdi-

qué. Il retournera bientôt à la cour du roi son père, lui portant l'enseignement de la fragilité des couronnes tressées par la Révolution.

« Mais un enseignement ressort, aussi pour l'Espagne, de ce règne éphémère, commencé lugubrement le 4 décembre 1870, devant le cadavre de Prim, et terminé d'une façon bouffonne par le départ d'un prince, qui d'ennui boucle sa valise.

« Le peuple espagnol peut mesurer aujourd'hui toute l'étendue des désastres que les révolutionnaires impuissants de 1868 ont accumulés sur ce pays. Pas un homme ne s'est révélé parmi ces radicaux. De vulgaires intrigants, des avocats de troisième ordre promettaient la régénération à cette douce et poétique Espagne. Arrivés au pouvoir, ils ont pourvu d'abord à leur fortune. Ils lui lèguent maintenant la ruine avec la guerre civile.

« L'Espagne n'a plus qu'à rentrer simplement dans la voie de sa monarchie nationale, pour y chercher un peu de repos. L'expérience lui a montré que là seulement son existence n'était pas trop agitée. Puisse notre exemple la décider à y rentrer tout de suite et à ne pas confier l'intérim du pouvoir à un petit bourgeois, qui s'empressera de le garder et ne laissera à son pays que l'incertitude de l'avenir. »

UN FOYER DE CIVILISATION.

La *Staats-Zeitung*, de New-York, qui ne saurait être suspecte de partialité contre les Allemands, publie les édifiants détails qui suivent sur l'état actuel du foyer de la civilisation... germanique :

« La situation à Berlin. — On peut appliquer à Berlin, la capitale de l'empire allemand, le proverbe : « Tout ce qui reluit n'est pas or. »

« La population s'y est considérablement accrue et, après avoir surpassé en nombre depuis longtemps Vienne et Saint-Petersbourg, elle n'est plus inférieure à aucune ville du continent, excepté Paris.

« Elle comptait, à la fin du siècle dernier, 120,000 habitants ; aujourd'hui, elle est de 833,000.

« Cette augmentation trop rapide a amené avec elle son cortège de misères et de souffrances. Les habitants des campagnes, qui vivaient à l'aise chez eux, se sont agglomérés à Berlin ; leur départ a causé dans les campagnes de très-grands dommages à l'industrie et à l'agriculture, et de plus ils se trouvent sans asile à Berlin.

« En fait, 375,000 habitants manquent de logements ou ne possèdent chacun avec sa famille qu'une chambre ; la moitié de leurs salaires est dépensée en loyer. Des milliers d'individus passent la nuit en été au *Thiergarten* ; en hiver, les stations de police sont encombrées de personnes sans asile et, dans une seule nuit, la police a ramassé 300 personnes, parmi lesquelles 52 femmes, qui couchaient à la belle étoile.

« Cet état de choses a engendré, disent des personnes très-impartiales, un malaise physique et une corruption morale qui n'a d'égale nulle part. Aucune ville d'Europe ne présente un pareil spectacle d'immoralité, de cynisme et de crudité sauvage. La mortalité y est plus grande qu'aux Indes même. Tandis qu'à Madras il meurt 38 individus sur 1,000, il en succombe 40 sur 1,000 à Berlin. Cela résulte surtout d'une trop grande concentration et du vice d'organisation des mesures d'hygiène.

« La police de Berlin, dont on racontait du reste l'impuissance à remédier à ce mal, manque de vigilance dans l'exécution des ordonnances de salubrité et de propreté des rues ; il en résulte une atmosphère viciée qui règne dans les plus beaux quartiers même.

« Les conséquences de cette agglomération malsaine sont : d'abord, une mortalité énorme, puis une série de crimes qui, en raffinement et en cruauté, ne le cèdent même pas à ceux de New-York, bien qu'ils n'occasionnent pas toujours la mort ; mais le couteau et le revolver commencent à jouer un très-grand rôle à Berlin.

« Comme contraste à cette effrayante misère, nous voyons s'établir des fortunes colossales, s'afficher des dépenses princières, et un luxe effréné qui excitent la jalousie et suscitent la haine des classes nécessiteuses, lesquelles entrent pour 52 p. c. dans le chiffre de la population. Aussi la propagande

communiste fait-elle des progrès effrayants à Berlin. Les derniers mouvements qui se sont produits font craindre, dans les hautes classes, une explosion semblable à celle de Paris, et dont les conséquences seraient plus redoutables si l'on considère qu'une grande partie de la population, en Prusse, est exercée au maniement des armes.

« Dans les régions gouvernementales, il est déjà question de transférer le siège du gouvernement de Berlin à Cassel. Topographiquement, ce changement offrirait de grands avantages, cette dernière ville étant située au centre de l'empire ; mais ces sortes de transferts ne sont pas faciles à exécuter, et les pertes qui en résulteraient pour Berlin seraient si grandes que l'on ne pourrait se résoudre à cette extrémité que sous la plus pressante nécessité politique. Il y a à choisir entre deux remèdes : ou chercher à enrayer l'immigration des campagnes, ou construire des maisons en quantité suffisante ; car la situation actuelle ne pourrait se maintenir sans exercer une influence dont les conséquences s'étendraient bien au-delà de Berlin. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Un décret du Président de la République, en date du 25 novembre 1872, rendu sur le rapport du ministre des travaux publics, a institué une commission spéciale chargée d'examiner les questions qui se rattachent à la rentrée dans les mains de l'État des objets composant la dotation mobilière de l'ancienne liste civile et à la reprise, s'il y a lieu, des objets acquis aux frais de ladite liste civile pendant la durée du règne.

Cette commission est composée de seize membres.

M. de la Bouillerie est nommé président, et M. Beulé vice-président de la commission.

CAISSE DE RETRAITES POUR LA VIEillesse.

La loi du 20 décembre 1872 a statué que le taux d'intérêt d'après lequel sont calculés les tarifs de la Caisse serait élevé, à partir du 1^{er} janvier 1873, de 1/2 p. 0/0 à 5 p. 0/0.

Il paraît utile de rappeler à cette occasion que la Caisse de retraites pour la vieillesse a pour objet la constitution sous la garantie de l'État, au profit de toute personne âgée de plus de trois ans, d'une rente viagère payable, à partir d'une année d'âge fixée au choix du déposant, de 50 à 65 ans, et calculée d'après l'intérêt composé au taux ci-dessus et les chances de mortalité.

Le capital versé peut être aliéné ou réservé, pour être remboursé au décès du déposant.

Les rentes viagères sont inscrites au Grand-Livre de la dette publique. Elles sont payables par trimestre, à Paris, à la caisse centrale du Trésor public, et, dans les départements, chez les trésoriers payeurs généraux et les receveurs particuliers des finances. Elles peuvent également être touchées par l'entremise des percepteurs.

Pour avoir des renseignements, il suffit d'écrire, sans affranchir, au Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, rue de Lille, n° 56, à Paris.

C'est aujourd'hui vendredi que sera appelée, à la Cour d'assises d'Angers, l'affaire de François Gautier et de Madeleine Hérisse, veuve Bruère, des environs de Baugé.

Les deux prévenus sont accusés d'avoir commis un des plus graves assassinats qu'on ait vus depuis longtemps au rôle de la Cour.

M^e Affichard défendra Gautier, M^e Cubain défendra la veuve Bruère.

On dit que M. le procureur général portera lui-même la parole.

L'affaire tiendra toute l'audience.

On lit dans le *Journal de Toulouse* :

M. Négrié, notre concitoyen, chef de service au 25^e d'artillerie, vient d'obtenir sa retraite.

M. Négrié est, sans contredit, un des vétérinaires les plus distingués de l'armée. Ses nombreux travaux scientifiques, sa connaissance parfaite et incontestée des chevaux, sa classification dans les concours écrits de chaque année où il a obtenu souvent le n° 1 et son habileté pratique le firent nommer, en février 1855, directeur profes-

seur des vétérinaires militaires stagiaires à l'École de cavalerie de Saumur.

Cette nomination et la lettre d'éloges du ministre qui l'accompagne suffisent pour faire apprécier le talent et le caractère honorable de M. Négrié.

Lundi dernier, les ouvriers maçons et tailleurs de pierres du Lude se sont mis en grève par suite de la substitution, réclamée par les patrons, du travail payé à l'heure au lieu d'être compté à la journée, comme cela s'était pratiqué jusqu'à ce jour dans la localité, sauf pour les grandes entreprises.

Les prix proposés par les entrepreneurs paraissent devoir compenser le prix de journée, en raison de ce qu'ils seront plus élevés dans les beaux jours et moins dans les journées d'hiver que le taux actuel de la journée.

Il n'y a pas encore d'entente entre ouvriers et patrons.

On nous informe, dit l'*Indicateur de Fontenay*, que les cadavres du capitaine et du second mécanicien du *Bedlington* ont été trouvés le 4, à la marée basse, sur les roches noires des Sables-d'Olonne.

Le corps du capitaine Charles Clare portait au côté gauche deux profondes blessures qui, d'après la conviction du docteur Petiteau, qui l'a examiné, n'ont pu être faites que par le capitaine lui-même. Trois des marins échappés au naufrage, interrogés à ce sujet, ont déclaré qu'au moment où le vapeur s'entr'ouvrait, Charles Clare avait dit à ceux qui étaient sur le pont : « Tout est perdu, » puis était descendu dans sa chambre et n'avait plus reparu.

C'est alors, sans doute, qu'il a accompli cet acte de désespoir.

Le correspondant du *Phare de la Loire*, relativement au drame des Sables-d'Olonne, rétracte, dans une nouvelle lettre au *Phare*, les accusations qu'il avait dirigées contre les diverses administrations de la ville des Sables.

Cela est fort bien. Mais quand on veut prendre le rôle de justicier vis-à-vis de l'opinion publique, on devrait au moins, avant d'écrire, se bien renseigner.

Il est certain, toutefois, que de tout le bruit fait autour de cette affaire, il est résulté quelque chose, c'est que, sur nos côtes de France, les moyens de sauvetage sont insuffisamment organisés, et qu'il y a des mesures urgentes à prendre à ce sujet.

(*Indépendance*, de Nantes.)

Dernières Nouvelles.

Le *Journal officiel* promulgue la loi votée par l'Assemblée le 27 janvier, portant création de succursales de la Banque de France dans les départements qui en sont privés. Aux termes de cette loi, ces succursales devront fonctionner :

Onze le 1^{er} janvier 1875.

Sept le 1^{er} janvier 1876.

Sept le 1^{er} janvier 1877.

On annonce pour aujourd'hui une séance de la commission des Trente qui serait convoquée pour entendre la lecture du rapport de M. le duc de Broglie.

M. Olozaga a donné sa démission d'ambassadeur d'Espagne à Paris.

La proclamation de la République paraît n'avoir été qu'un pacte provisoire, analogue au pacte de Bordeaux, conclu en France en février 1871.

On suppose que M. Martos qui, pendant toute la durée de son passage au ministère, a été en constantes relations avec les républicains des Cortès, pourrait bien être appelé à remplacer M. de Olozaga à Paris.

Le roi d'Espagne est, dit-on, attendu à Bordeaux ; il retournerait ensuite en Italie.

Le roi don Luiz du Portugal, en apprenant, par dépêche télégraphique, que le roi d'Espagne se rendait dans ses États, a immédiatement fait donner des ordres pour que les honneurs royaux fussent rendus au roi Amédée.

Don Carlos vient d'adresser une proclamation au peuple espagnol. Le texte de ce document n'est pas encore connu.

On lit dans la France médicale :

Sirop Louis contre la coqueluche, l'asthme, catarrhes et affections du larynx.

Les médications contre la coqueluche sont aussi nombreuses qu'incertaines. Leur nombre est précisément une preuve de leur inefficacité. Pénétré de l'incertitude de la thérapeutique contre une affection jusqu'à présent rebelle contre toute médication, M. Louis, pharmacien, a cherché dans les produits exotiques un remède contre cette maladie si tenace et si pénible; il croit l'avoir trouvé après de longues recherches, et, à la suite de nombreuses expériences, il n'hésite pas à soumettre au corps médical la préparation à laquelle il a donné son nom. La forme de sirop qu'il a adoptée est fa-

cile à administrer aux enfants et aux adultes.

Nous engageons nos lecteurs à recourir à une préparation qui offre toutes les garanties de réussite.

LE CHOCOLAT-MENIER
SE VEND PARTOUT
ON ÉCRIT
LES CONTREFAÇONS
EN EXIGEANT
le véritable nom.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalessière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

— Depuis la cure du Saint-Père par la douce Revalessière Du Barry, et les adhésions de beaucoup de médecins et

d'hôpitaux, nul ne pourra plus douter de l'efficacité de cette délicate Farine de Santé, qui guérit sans médecine, n guères, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celle de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 69,924.

Château de Vauxbuin, près Soissons (Aisne), le 10 janvier.

Dans le village que j'habite une partie de l'année, il se trouve une femme atteinte, au dire de tous les médecins, d'un cancer à l'estomac; le fait est que depuis deux ans cette malheureuse souffrait des douleurs intolérables. Elle ne pouvait plus rien digérer, et sa faiblesse était si grande que de remuer même les bras lui était impossible; enfin chacun attendait la fin de cette agonie, qui devait être bien près de

son terme, lorsqu'au mois de mars dernier j'eus l'idée de lui conseiller de prendre de la Revalessière Du Barry. Depuis ce temps, elle se trouve mieux; ses forces reviennent, elle digère et ne souffre presque plus.

DE CHASSELLES. Comtesse de GOURGUE.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalessière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalessière chocolatée rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAUD, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 13 FÉVRIER 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71.	55	50	» 25	» 25	» 25	» 25	» 25	C. gén. Transatlantique, j. juill.	375	»	2 50	» 5
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	82	»	»	»	»	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	427	50	2 50	» 5
4 % jouissance 22 septembre.	»	»	»	»	»	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	460	»	»	2 50
5 % Emprunt	»	»	»	»	»	»	»	Société autrichienne, j. janv. ..	»	»	»	»
Emprunt 1872	89	25	» 15	» 15	» 15	» 15	» 15	OBLIGATIONS.				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	210	»	» 1	» 1	» 1	» 1	» 1	Orléans	271	75	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	390	»	» 1	» 1	» 1	» 1	» 1	Paris-Lyon-Méditerranée. . .	270	»	»	»
— 1865, 4 %	445	»	»	»	»	»	»	Est	270	50	»	»
— 1869, 3 % t. payé. . .	274	50	» 50	» 50	» 50	» 50	» 50	Nord	283	»	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	248	50	» 50	» 50	» 50	» 50	» 50	Ouest	268	75	»	»
— libéré	»	»	»	»	»	»	»	Midi	272	50	»	»
Banque de France, j. juillet. .	4440	»	» 10	» 10	» 10	» 10	» 10	Deux-Charentes	249	75	»	»
Comptoir d'escompte, j. août. .	598	25	» 1	» 25	» 1	» 25	» 25	Vendée	243	75	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	487	50	»	»	»	»	»					
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	475	»	»	»	»	»	»					

GARE DE SAUMUR
(Service d'hiver, 11 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.			
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).			
9 — 02 — — omnibus.			
1 — 33 — — soir, —			
4 — 13 — — express.			
7 — 27 — — omnibus.			

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.			
8 — 20 — — omnibus.			
9 — 50 — — express.			
12 — 38 — — soir, omnibus.			
4 — 44 — — —			
10 — 30 — — express-poste.			

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 35 s.

Etudes de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, et de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

VENTE PAR ADJUDICATION, Aux enchères publiques, DE BOIS

Situés dans la commune de Chenet-les-Tuffeaux, appartenant à M. Ernest de Fos, ET D'UN MORCEAU DE TERRE Au canton du Poirin, commune de Saint-Martin-de-la-Place, appartenant à M. Léon de Fos.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur, le dimanche 2 mars 1875, à midi.

La vente est poursuivie en vertu d'un jugement rendu par le tribunal de première instance séant à Saumur, le 26 octobre 1872;

A la requête de MM. Louis-Denis Guérin, ancien huissier, Pierre-Rémy Chauvineau, négociant, et Jules Molot, aussi négociant, tous les trois demeurant à Saumur, agissant en qualité de syndics définitifs de la faillite de MM. Fortuné-Gustave de Fos, Jacques Ernest de Fos, et Léon de Fos, banquiers associés à Saumur, sous la raison veuve de Fos-Letheulle et fils.

Désignation des biens.

PREMIER LOT.
Bois situés commune de Chenet-les-Tuffeaux.

1^o Quarante-deux ares 56 centiares de bois-taillis, nommé l'Ouche-aux-Poules, compris au plan cadastral de la commune de Chenet-les-Tuffeaux, sous le n° 1.426 de la section A, joignant au nord Champion, au levant M. de Fos et au couchant M. Poitou;

2^o Quarante-trois ares 84 centiares de bois, aussi appelé l'Ouche-aux-Poules, compris au plan cadastral de la même commune sous le n° 1.429 de la section A, joignant au nord le chemin de Clâmes à Trèves, au levant M. Poitou, au midi M. de Fos et au couchant Champion;

3^o Un autre morceau de bois-taillis, également nommé l'Ouche-aux-Poules, contenant 71 ares, compris au plan cadastral sous le n° 1.431 de la section A, joignant au nord le chemin de Clâmes à Trèves, au levant le bois du Guigné, appartenant à M. de Fos, au midi M. de Fos et Lecoq, et au couchant M. Poitou;

4^o Un morceau de bois taillis, ap-

pelé le bois du Guigné, contenant 2 hectares 20 ares 25 centiares, compris au plan cadastral sous les n° 1.433 et 1.434 de la section A, joignant au nord le chemin de Clâmes à Trèves, au levant le même chemin et M. de Fos, au midi M. de Fos et au couchant Lecoq et le bois de l'Ouche-aux-Poules;

5^o Soixante-neuf ares 98 centiares de bois-taillis, nommé le Bardouet, compris au plan cadastral sous les n° 1.441, 1.446, 1.447 et 1.448 de la section A, joignant au levant, midi et couchant M. de Fos et au nord un inconnu;

6^o Soixante-cinq ares 79 centiares de bois-taillis, nommé la Fosse-Couyer, compris au plan cadastral sous le n° 1.439 de la section A, joignant au nord M. de Fos, au levant et au midi M. de Saint-Pern et au couchant M. de Fos;

7^o Une parcelle de bois-taillis, nommée l'Ouche-aux-Poules, comprise au plan cadastral sous le n° 1.432, section A, contenant 14 ares 50 centiares, joignant de toutes parts M. de Fos.

Ce lot, mis à prix à trois mille cent francs, ci..... 3,100 fr.

DEUXIÈME LOT.

Un morceau de terre labourable, de forme oblongue, situé au canton du Poirin, commune de Saint-Martin-de-la-Place, joignant au levant et au nord M. Bonnemère, au midi le chemin du Poirin, au levant ledit M. Bonnemère et au couchant René Mau-point, compris au plan cadastral de ladite commune sous le n° 479, section B, pour une contenance de 17 ares 60 centiares.

Mise à prix, six cents francs, ci..... 600

TROISIÈME LOT.

Une parcelle de bois-taillis, nommée le Ragoulet des Trois-Noix, située commune de Gennes, n° 411, section C du plan cadastral, joignant au nord ledit bois-taillis et dans les autres directions M. Léon de Fos; ladite parcelle contenant 16 ares 53 centiares.

Mise à prix, cent francs, ci..... 100

Total des mises à prix, trois mille huit cents francs, ci..... 3,800

Le cahier des charges est déposé en l'étude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

Dressé à Saumur, par l'avoué poursuivant soussigné, le 8 février 1875.

Signé : CHEDEAU

Enregistré à Saumur, le 13 février 1875, 1^o c^o Reçu un franc quatre-vingts centimes (79) Signé : ROBERT.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE, MAISON

A Saumur, rue de la Monnaie et place de l'église Saint-Nicolas, appartenant à M. et M^{me} GIRARD-GUÉRIN;

Ecuries, Remise, Cour et Dépendances.

S'adresser à M^e CLOUARD (80)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

En l'étude de M^e CLOUARD. Le dimanche 16 février 1875, à midi,

UNE MAISON

Située à Saumur, rues de la Visitation et des Capucins,

Dépendant des successions Jean Gastineau Loiseau, occupée en partie par Rabonin, aubergiste.

Revenu annuel : 480 francs. Mise à prix : 2 500 francs. (43)

"LA SILENCIEUSE"
PRIX 225 fr.
25 guides pour toutes espèces de travaux
30, RUE DE RICHELIEU, 30
En face de la fontaine Molière, à Paris
LÉON POULLIEN, ingénieur-mécanicien
Pollack, Schmidt et Co
garantie 5 ans

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE, MAISON

A Saumur, rue d'Orléans, n° 69, appartenant à MM. LOISEAU et TAILBOUIS, Occupée en dernier lieu par M. JARDON-DUTOUR;

Vaste magasin, bureaux, remise, écurie, porche, cour, entresol, deux étages, greniers et terrasse. Placement avantageux. S'adresser à M^e CLOUARD. (81)

A VENDRE D'OCCASION,

UNE CALÈCHE NEUVE.

S'adresser à M. GIRARD-GUÉRIN, rue de la Monnaie, à Saumur.

M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

A VENDRE UN TRÈS-BON COUPÉ D'OCCASION.
S'adresser à M. FLORISSON, carrossier, rue d'Orléans. (15)

A LOUER Pour la Saint-Jean prochaine, UNE MAISON
Sise rue de la Cocasserie. S'adresser à M. CHANLOUINEAU.

PAPIER WLINSI

Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompte. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, grippe, rhumatismes, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples; une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 feuilles : 1 fr. 50. Se défier des contrefaçons.

Publication de la Librairie HACHETTE et Co, 79, Boulevard Saint-Germain, Paris.

DICTIONNAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE

PAR

M. E. LITTRÉ,

de l'Académie française,

OUVRAGE ENTIÈREMENT TERMINÉ ET PUBLIÉ

EN LIVRAISONS A UN FR.

L'ouvrage complet formera 110 fascicules à 1 fr. Il paraît un fascicule le Samedi de chaque semaine à partir du 15 février 1875.

En vente à Saumur, chez M. GRASSET, libraire.

Médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1867
Médailles aux Expositions universelles de 1855 et 1862.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES. CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M^{me} V. LARDEUX, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-chausses, et ne fatiguent point les hanches. — M^{me} V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.